

Programme de Formation

FORMATION INITIALE ET RECYCLAGE TESTS CACES PEMP - Plate-forme élévatrice mobile de personne (formation nacelle) - CACES ® R486

CATEGORIES A ET B

CONTEXTE :

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N°98-1084, arrêté du 02 décembre 1998.

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION :

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite d'une nacelle en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Il devra maîtriser la conduite des chariots de manutention automoteur à conducteur porté d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R486 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R486 de la catégorie visée.

FORMATION THEORIQUE

- La réglementation : normalisation et textes de la sécurité sociale
- Les obligations du constructeur
- Les obligations de l'employeur
- La responsabilité du conducteur
- Les différentes catégories
- Technologie des PEMP
- Les principaux risques (renversements dû au vent, à la nature du sol, à la surcharge, chutes, heurts, électrisation ...)
- Les règles de stabilité et de mise en œuvre
- Les règles de conduite, de circulation et de stationnement

FORMATION PRATIQUE

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Opérations d'entretien quotidien - Maintenance
- Savoir vérifier l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, hauteur du travail, nature du travail
- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Connaître les organes de sécurité, les vérifications et les entretiens courants à effectuer
- Connaître les consignes ou les manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP
- Fin de poste



Indicateurs de performance indiqués sur le site internet et au centre.

<https://www.bfp3sst.com/>

CENTRE DE FORMATION BFP3S,
Rue MARTOIRE, 71240 Saint Loup de Varennes 06.18.28.00.45 /
bfp3sst@gmail.com

SIRET : 814 482 618 000 18

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne appelée à manipuler une CACES PEMP - Plate-forme élévatrice mobile de personne (formation nacelle) - CACES ® R486

PRÉ-REQUIS :

Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées) Posséder les aptitudes médicales requises Comprendre le français

DUREE : Variable en fonction de l'expérience et des catégories (se reporter au devis ou à la convention de formation)

METHODES ET MOYENS

PEDAGOGIQUES : Méthodes actives adaptées à la formation des adultes. Organisation par ateliers pédagogiques Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R486.

Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires et attestation de stage.

VALIDATION DES ACQUIS : Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation.

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION :
BFP3S
Rue MARTOIRE
71240 Saint Loup de Varennes

ACCESSIBILITE HANDICAPE :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

TARIF : A partir de 750.00€ TTC

MODALITE ET DELAI D'ACCES : Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat .